Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 094-219400769-20260930-ARJ2026_687-AR

VILLEJUIF
Tout cède à notre union

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

ARRÊTE DU MAIRE

OBJET Numérotation de l'immeuble de 56 logements en accession et 2 commerces avec stationnements situé à Villejuif, rue Jean Lurçat et boulevard Maxime Gorki sur les parcelles cadastrées section AZ numéros 16 et 17: **167 À 169, BOULEVARD MAXIME GORKI & 2 À 6, RUE JEAN LURÇAT.**

LE MAIRE DE VILLEJUIF,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le plan annexé ;

VU la délibération du Conseil municipal du 15 mai 1935, décidant d'attribuer le nom de "*boulevard Maxime Gorki*" à la déviation de la route nationale 7 nouvellement créée située sur le territoire de la commune ;

VU la délibération du Conseil municipal du 24 avril 1967, décidant d'attribuer le nom de "*rue Jean Lurçat*" à une rue située sur le territoire de la commune ;

VU le permis de construire n°94.076.24W1067 accordé à FAIR PROMOTION pour la réalisation d'un immeuble d'habitation de 56 logements en accession avec stationnements et 2 commerces à Villejuif, sur les parcelles cadastrées section AZ numéros 16 et 17 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de confirmer la numérotation de ce nouveau programme ;

CONSIDÉRANT la numérotation déjà existante ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : La numérotation de l'immeuble d'habitation de 56 logements en accession avec stationnements et deux commerces situé à Villejuif, sur les parcelles cadastrées section AZ numéros 16 et 17, sera la suivante :

Accès Commerce 1	**167, BOULEVARD MAXIME GORKI**
Accès Commerce 2	**2, RUE JEAN LURÇAT**
Accès (1) résidents	**169, BOULEVARD MAXIME GORKI**
Accès parking souterrain	**4, RUE JEAN LURÇAT**
Accès (2) résidents	**6, RUE JEAN LURÇAT**

ARTICLE 2 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne (DDFip)
- Centre des Finances Publiques Service de la gestion comptable d'Ivry-sur-Seine
- Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Villejuif
- Service du cadastre de Créteil
- Circonscription départementale d'action sanitaire & sociale
- Centre local de tri de la Poste de Villejuif
- L'Eau d'Ile-de-France
- Orange
- ENEDIS et ENGIE
- Caserne des pompiers de Villejuif
- Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN)
- Commissariats de Cachan et de Villejuif
- Institut national de la statistique et des études économiques Ile-de-France.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 094-219400769-20260930-ARJ2026_687-AR

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, sis 43, rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, transmis à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, et affiché.

Fait et arrêté en mairie, à Villejuif, le 30 SEP. 2026

Pierre GARZON
Maire
Conseiller Départemental du Val-de-Marne

MAIRIE DE VILLEJUIF
VAL-DE-MARNE

fair'
promotion

OBJET Numérotation de l'immeuble de 56 logements en accession et 2 commerces avec stationnements situé à Villejuif, rue Jean Lurçat et boulevard Maxime Gorki sur les parcelles cadastrées section AZ numéros 16 et 17: **167 À 169, BOULEVARD MAXIME GORKI & 2 À 6, RUE JEAN LURÇAT.**

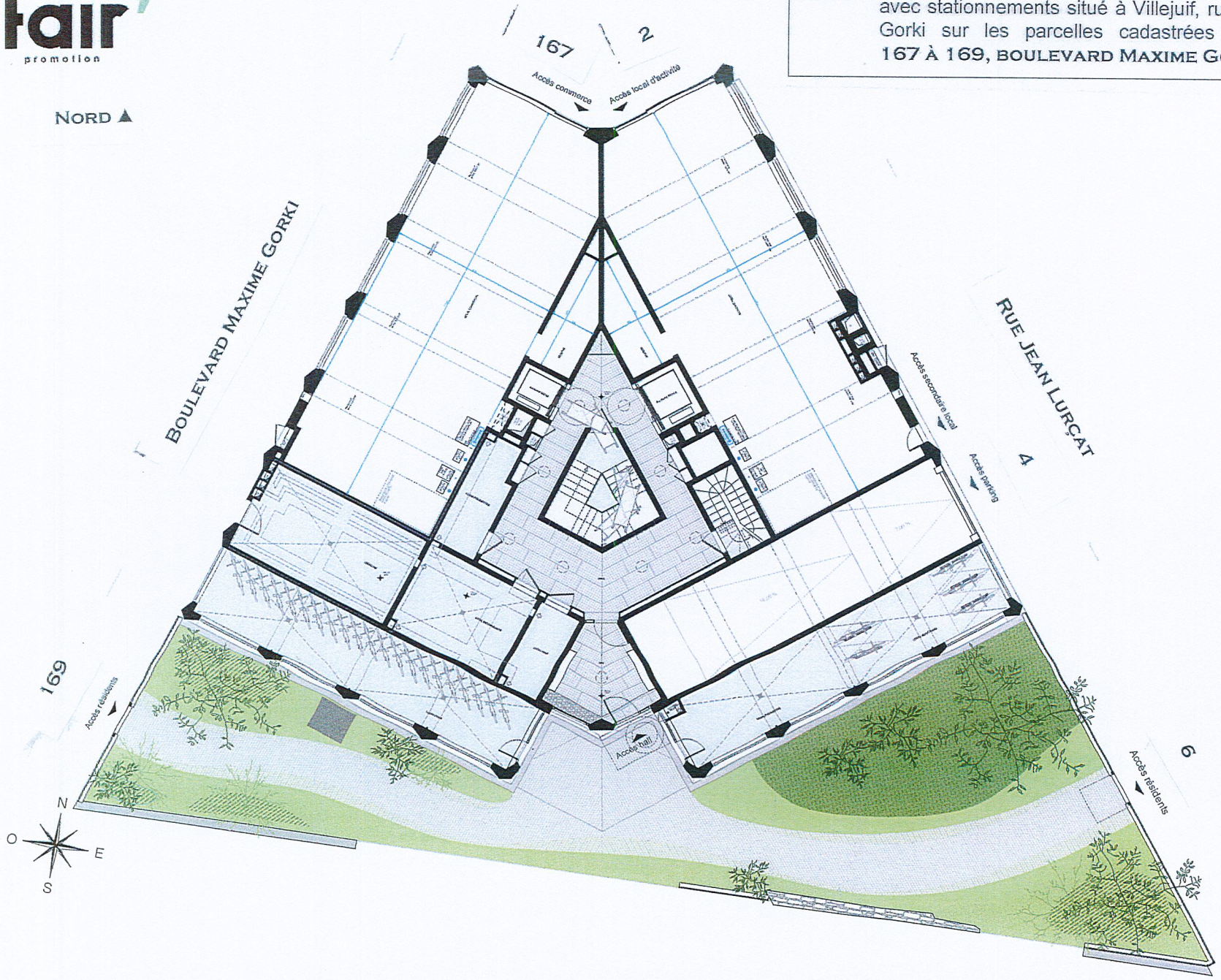

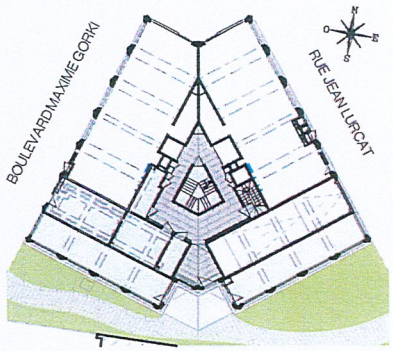

Plan RDC

LEGENDE

GC	garde corps		retombée
PL	placard		soffite/fa
R	réfrigérateur		sèche-se
LV	lave vaisselle		radiateur
LL	lave linge		robinet d
CUI	cuisson		luminaire
			esp tech

fenêtre | fenêtre fixe | fenêtre coulissante

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus etc) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. Les éléments de mobilier en pointillés sont positionnés à titre indicatif et ne seront pas fournis.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 094-219400769-20260930-ARJ2026_687-AR

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 094-219400769-20260930-ARJ2026_687-AR

Département :
VAL DE MARNE

Commune :
VILLEJUIF

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AZ
Feuille : 000 AZ 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 16/09/2026
(fuseau horaire de Paris)

Le plan visualisé sur cet extrait est tenu par le centre des impôts foncier suivant :

Fonciers
CADASTRE Centre des Finances
Publiques 94037
94037 CRETEIL CEDEX
tél. 01 43 99 36 36 -fax
sdif.creteil@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Coordonnées en p
©2022 Direction G
Publiques
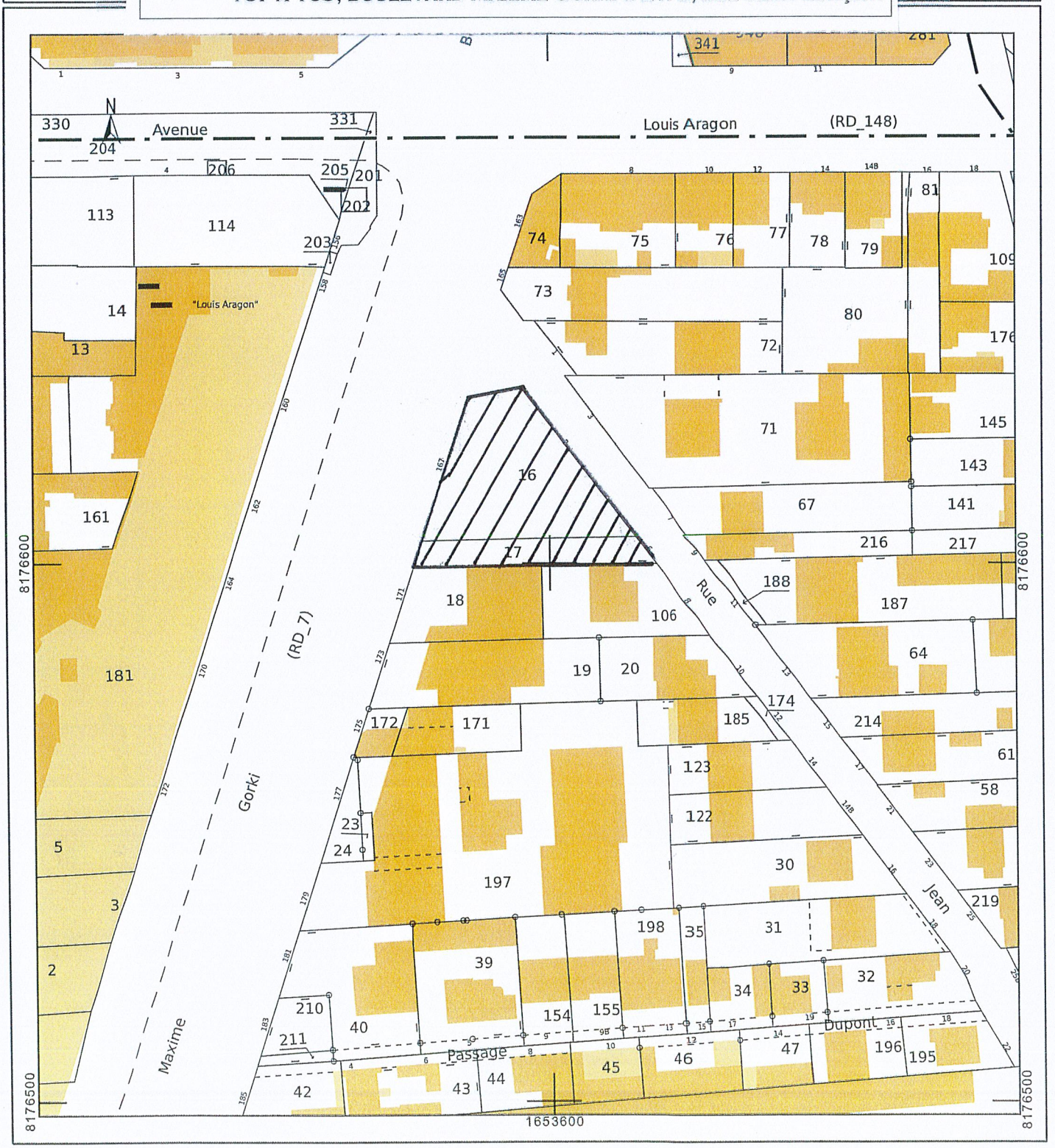
OBJET Numérotation de l'immeuble de 56 logements en accession et 2 commerces avec stationnements situé à Villejuif, rue Jean Lurçat et boulevard Maxime Gorki sur les parcelles cadastrées section AZ numéros 16 et 17: **167 À 169, BOULEVARD MAXIME GORKI & 2 À 6, RUE JEAN LURÇAT.**